



Paris, le 31 juillet 2023

Monsieur le Ministre,

Dans la continuité de ma déclaration préalable au dernier Comité Social d'Administration de la Police Nationale, dont je vous ai fait tenir copie le 11 juillet dernier, je me permets de vous saisir quant au plan PATS.

Depuis votre arrivée à la tête de notre ministère, vous avez été à l'écoute de celles et ceux que nous représentons et qui ont trop longtemps été oubliés des réformes et protocoles divers de l'institution.

Cette écoute, nous l'avons saluée.

Elle a permis de graver immédiatement dans le marbre, des mesures significatives.

Vous nous avez également ouvert des perspectives d'évolution, de reconnaissance et de valorisation dans un périmètre, où les personnels administratifs, techniques et spécialisés ont été totalement « asphyxiés » par des fusions de corps désastreuses et une gestion « bicéphale » problématique.

Vous avez donné toutes les instructions nécessaires pour restaurer une gouvernance « Police » et « Gendarmerie ».

Mais tant que ces deux Institutions n'auront pas totalement la main sur leurs propres corps administratifs, techniques et spécialisés estampillés « Police » et « Gendarmerie », les évolutions et réformes seront obérées par une technocratie très éloignée des réalités du quotidien.

Le principe de cette gouvernance rénovée est pourtant d'une logique implacable, chaque force doit pouvoir, seule et comme elle le souhaite, RECRUTER, FORMER, ET GÉRER LES CARRIÈRES des personnels qui travaillent pour elle, sans interférence de technocrates qui ne savent pas comment on travaille dans nos services.

Le dernier exemple en date qui illustre parfaitement mon propos, **c'est le plan PATS**.

Dans votre courrier du 13 octobre 2020, vous demandiez à la DRH de « *faire des propositions pour des possibilités RENFORCÉES de PROGRESSION de CARRIÈRE des PATS Police et Gendarmerie* ».

Conscient du poids trop important de la catégorie C en Police, et faisant état du fait que le PPNG avait fixé un objectif de moins de 40 % de catégories C en Préfectures en augmentant de plus de 1000 le nombre de catégories A et de plus de 900 celui des catégories B, vous avez donné l'impulsion politique nécessaire à **un repyramidage interne de la Police**.

En 2022, du fait d'un retard des textes, l'ensemble des postes été offert au choix et **il n'y a pas eu de problèmes**.

Cette année, le principe de 50 % de choix et 50% d'examen professionnel, que vous avez pourtant vous même écrit dans un courrier que vous m'avez adressé le 30 septembre 2021, n'a pas été respecté.

Permettant de fait d'ouvrir le double de postes en accès à d'autres périmètres du Ministère et **donc de fausser l'idée de repyramidage interne**.

En outre, la gouvernance n'étant pas totale, la Police n'a pas pu organiser d'examen professionnel réservé exclusivement aux agents de Police et plus d'un tiers des lauréats n'est pas issu de notre Institution.

Il ne s'agira donc pas de progression de carrière d'agents de catégorie C de Police, et il y a fort à craindre que comme en 2010 lors de la fusion des corps, les personnels d'autres périmètres qui arriveraient en Police, repartent vite dans leurs services d'origine.

En agissant de cette manière, il ne peut pas y avoir de véritable repyramidage, pourtant nécessaire à l'attractivité et à la fidélisation des personnels en Police et en Gendarmerie.

Bilan du plan PATS

Passage de B en A :

Pour cette partie, le bilan sera simple puisque malgré nos alertes et nos relances pour la mise en place d'un dispositif exceptionnel (en attendant de pouvoir disposer de vrais PATS « Police »), **aucune nomination au choix de B en A n'a été effectuée dans le cadre du plan PAT du fait du blocage imposé par le CIGEM.**

Situation que nous avons toujours dénoncée. Comme pour nombre d'autres sujets, on nous a fait passer pour des « menteurs » en la matière, force est de constater que nous avons pourtant raison.

Un dispositif exceptionnel devait nous être proposé.

Nous demandons d'ailleurs à ce stade **un point complet sur les examens professionnels de B en A.**

Passage de C en B :

Nous aurions souhaité un repyramidage uniquement basé sur le choix, qui aurait permis de rattraper les retards du passé et de préparer la Police Nationale aux défis qui l'attendent.

La technocratie l'a limité à un quart des postes !

Un examen professionnel a été organisé.

Les inscriptions ont été ouvertes à TOUS les périmètres, alors que nous aurions souhaité que cet examen soit exclusivement réservé aux agents de notre périmètre.

De ce fait, plus d'un tiers des lauréats de la liste principale n'est pas issu de la Police.

Les candidats qui se sont inscrits sont unanimes, ils ne connaissaient pas la liste de postes potentiels pour une affectation en cas de réussite et compte tenu des réformes en cours (DDPN, Assistants d'Enquête, Substitution...), ils avaient bon espoir d'une nomination sur place, comme c'est l'usage pour les examens professionnels, et comme cela s'est passé pour le PPNG en préfectures.

Les opportunités de créer ou redimensionner des postes de catégorie B en Police sont nombreuses : **rien que sur les assistants d'enquête, l'objectif chiffré est plus de deux fois plus élevé que le nombre total de catégories B existant en Police.**

Nous avons par ailleurs alerté sur le fait que très peu de lauréats seraient enclins à accepter une mobilité pour le faible gain de rémunération qui accompagne cette promotion.

Nous avons même déjà connu des situations où le passage de C en B conduisait l'Administration à « forcer l'indice » pour que le reclassement ne corresponde pas à une perte de point d'indice !

Sur la base de ces constats, il avait été dit lors d'une réunion de décembre dernier sur le plan PATS, que la liste des postes serait ajustée pour « coller » avec l'affectation d'origine des lauréats.

Dans le cadre de ces examens professionnels, même les chefs de service ont joué le jeu et ont « recalibré » des fiches de postes de personnels de catégorie C qui exercent des responsabilités de B depuis des années sans en avoir la reconnaissance, en encourageant les collègues concernés à passer l'examen.

Ils sont les premiers à trouver le résultat ubuesque, car ils vont voir partir des agents formés, opérationnels, pour en récupérer d'autres où il faudra repartir à zéro, avec le risque d'une inadéquation au poste.

163 personnes ont été retenues sur liste principale et 83 sur liste complémentaire.

La liste complémentaire était donc plus de trois fois plus élevée en proportion que pour un examen classique.

On a limité les possibilités d'affectation à 163 postes, comme si les besoins en catégories B se limitaient à ce chiffre !

On a demandé aux lauréats de classer de 1 à 163 par ordre préférentiel d'affectation les postes, et de se rendre le 19 juillet 2023 à 13h30 dans un amphithéâtre situé à Issy les Moulineaux au prétexte que l'amphithéâtre de l'immeuble Lumière du Ministère de l'Intérieur n'était pas disponible.

Après vérification plusieurs fois dans la journée, rien n'a été programmé sur la journée du 19 juillet à l'amphithéâtre de Lumière, pourtant bien plus facile d'accès. (Des lauréats venaient de province, de Corse, de l'Outre Mer...)

J'étais personnellement présent ce jour là à Issy les Moulineaux, avec une délégation du SNIPAT suite aux réactions de colère qui nous étaient remontées .

Le climat y était morose voire malsain.

L'accueil n'avait pas été anticipé et les agents étaient débordés par l'afflux, à la même heure, de collègues à qui on avait signalé que tout retard entraînerait « la perte de bénéfice du concours ».

Là aussi, il y a eu une confusion énorme, car l'administration se comporte avec les lauréats comme s'ils avaient passé un concours alors qu'il s'agit d'un EXAMEN PROFESSIONNEL, et que le contexte juridique n'est pas le même.

Personne ne pouvait dire aux collègues qui avaient des trains ou des avions pour leur retour, combien de temps cela pouvait durer et malgré la présence de moins de la moitié de la liste principale, la cérémonie a commencé avec une heure de retard.

Certains agents qui avaient voulu poser des questions avant par mail s'étaient vu renvoyer à cette cérémonie pour poser leurs questions. C'est ce qu'ils ont fait et les réponses étaient sèches et peu humaines, provoquant une tension palpable.

En fin d'après midi, nous totalisons un nombre de 50 renoncations soit près d'un tiers de la liste principale, ce qui constitue un triste record, du jamais vu concernant un examen professionnel !

On a demandé à des collègues de signer en amphi une renonciation au bénéfice de l'examen professionnel !

Un collègue a souhaité, compte tenu de sa situation personnelle, ne pas faire de choix de poste mais noter au PV qu'il ne renoncerait pas au bénéfice de l'examen professionnel.

Agacés, on lui a opposé un refus brutal de quelque mention que ce soit et on l'a obligé à signer sa renonciation de manière choquante.

Ce collègue a mentionné par écrit sur sa feuille de renonciation qu'il ne renonçait en aucun cas à la promotion et nous le soutenons dans cette démarche.

Au fur et à mesure de l'avancée de la liste, certaines personnes se sont désistées de manière admirable sous les applaudissements pour d'autres afin de ne pas se positionner sur des postes sur lesquels ils n'étaient pas sûrs d'aller, et donc de ne pas faire plus de déçus qu'il n'y en avait déjà.

Certains étaient déboussolés, une suspension de séance a même été organisée à 16h00, pour laisser à un collègue le temps de consulter sa famille.

Des collègues qui avaient fait des centaines de kilomètres ont été contraints de renoncer, dépités, d'autres ont choisi un poste par dépit sans conviction et repartaient déçus...

Une lauréate est venue de Guyane, et pleurait de devoir quitter sa famille pour ne pas renoncer à l'examen, et pourtant il y a des besoins en Guyane et on peine à trouver des candidats aptes à y être affectés.

Le mécontentement est quasi unanime et aura des répercussions sur la gestion des Ressources Humaines à venir, et notamment sur la motivation à l'avenir pour s'inscrire aux examens.

Le message passé, est clair et va à l'encontre de ce que vous comme nous voulions au départ.

Pour celles et ceux qui ont passé l'examen, aujourd'hui il vaut mieux passer au choix que de faire des efforts.

D'ailleurs, les personnes ayant été contraintes de renoncer, ont déclaré que s'ils avaient eu l'information au départ ils n'auraient jamais passé l'examen.

Pas un des collègues avec qui j'ai été amené à échanger ne souhaite repasser l'examen professionnel dans ces conditions.

Ils pensent par ailleurs, et nous le pensons également que tout a été orienté vers une incitation à renoncer, comme si on avait voulu montrer que le plan PATS était un mauvais dispositif .

Cette journée était éprouvante pour les collègues comme pour nous syndicalistes attachés à l'humain...

Je citerais une phrase que m'a dite une collègue et qui résume assez bien la situation :

"À l'examen pro classique, trop orienté préfetures, on n'avait pas nos chances.

Avec le plan PATS, on a eu de l'espoir.

Nos chefs de service nous ont boosté.

Nous avons eu la joie d'être reçus.

Cette joie n'aura hélas duré qu'une soirée !"

Je pourrais citer de nombreux exemples mais pour éviter d'allonger mon propos déjà bien exhaustif, je vais faire un focus révélateur sur deux situations très parlantes :

Cas n°1 : La deuxième lauréate renonce au bénéfice de l'examen professionnel

Issue de la DDSP du DOUBS, elle a été contrainte de renoncer parce que sur les 163 postes qu'on lui proposait de classer, le plus proche était à METZ.

Il serait surprenant que la nouvelle DDPN du DOUBS dans le cadre de la substitution ne nécessite pas soit de nouveaux postes de catégorie B, soit des transformations de postes de C en B.

Cas n°2 : Renonciation et choix par défaut en Corse

Concernant la Corse, nous avons sur la liste principale trois collègues retenus.

Le 58ème, affecté en Préfecture à Bastia (ancien policier adjoint), était volontaire pour un poste en Police à BASTIA où il y aurait toute légitimité à créer des catégories B **mais le seul poste proposé en Corse était à l'OMP d'Ajaccio.**

En en discutant avec la collègue classée 65ème, affectée en CRS à AJACCIO, il se rend aussi compte que s'il se positionne sur le poste, **il va la conduire à renoncer à l'examen**, alors qu'il n'est pas sûr de pouvoir faire le trajet de BASTIA pour prendre son poste au 1^{er} septembre.

Il pallie en effet la perte d'autonomie d'un parent et peut difficilement envisager un éloignement du domicile familial.

Il renonce à choisir un poste mais écrit ne pas renoncer au bénéfice de l'examen professionnel.

Du coup la 65ème se positionne sur le poste de l'OMP d'AJACCIO mais par dépit.

En effet, elle travaille actuellement sur des missions de catégorie B, en étant rémunérée comme catégorie C, et dans le cadre du plan PATS, son chef de service local en CRS, l'avait encouragé à passer l'examen.

Il a fait évoluer la fiche de poste qui est bien affichée en catégorie B aujourd'hui.

Suite à sa réussite, le poste en CRS ne lui a pas été proposé dans la liste des 163.

Bilan, la 65ème va aller prendre un poste à l'OMP pour lequel elle n'est pas formée, en quittant son poste en CRS à la gestion budgétaire et financière, qui va être ouvert à la vacance en catégorie B, pour un nouvel arrivant. Lequel devra faire le travail sans « tuilage » alors que l'actuelle titulaire du poste avait eu plusieurs semaines de formation.

En la nommant sur son poste en CRS on aurait en quelque sorte rattrapé un retard pour cette mère de trois enfants qui a sacrifié des mois de vie personnelle pour préparer son examen.

Elle aurait été opérationnelle immédiatement, à la satisfaction de son chef de service qui ne comprend pas du tout la situation (rappelons que c'est lui qui l'a encouragé à passer cet examen).

Et de ce fait, **le poste de l'OMP d'AJACCIO aurait pu être proposé à la 86ème de la liste principale**, qui travaillant dans le domaine judiciaire, se serait fait un plaisir d'accepter.

Au lieu de cela, elle a dû, elle aussi, renoncer à l'examen.

Rien que sur l'exemple de la Corse, nous avons trois lauréats de la liste principale, deux renoncations et une acceptation par défaut.

Une frustration unanime pour ce qui au départ devait être une satisfaction !

L'après cérémonie du 19 juillet

Le 19 juillet dernier nous avons dressé **un bilan de 50 renoncations soit un tiers de la liste principale !**

C'est clairement du jamais vu puisqu'il s'agit bien d'un examen professionnel, non d'un concours, et que ce dispositif, depuis des années, nomme les lauréats sur place comme pour le choix.

Mais cela ne s'arrête pas là.

L'administration a déclaré qu'elle contacterait les collègues figurant sur la liste complémentaire d'ici la fin du mois d'août.

En cette période estivale, de nombreux agents sont en congés ou sur le point de l'être et ont un droit à la déconnexion.

Compte tenu du ton péremptoire utilisé pour contraindre les lauréats de la liste principale à faire des choix difficiles en quelques jours, je m'interroge sur la façon de procéder pour la liste complémentaire ?

Il ne faudrait pas que les collègues soient considérés comme renonçant au bénéfice de leur examen professionnel du fait qu'ils n'aient pas répondu à temps à l'administration.

Surtout que certains ont été contactés sur leur boîte professionnelle pas toujours accessible sans fourniture du matériel adéquat par l'administration.

En outre, il est porté à ma connaissance qu'en cette fin juillet, des collègues de liste complémentaire sont avisés que 63 des 163 postes sont vacants.

Il y aurait donc 13 renoncations de plus en une dizaine de jours.

Que se passera-t-il si une fois les deux listes épuisées, il n'est pas possible de promouvoir les 163 lauréats ?

Que se passera-t-il également si un lauréat a renoncé car le poste qu'il souhaitait avait été choisi avant, mais que finalement celui qui l'a choisi renonce ?

Force est de constater qu'il y a matière à contentieux.

Vous le savez Monsieur le Ministre, nous sommes les catégories les moins bien payées, et vouloir imposer une mobilité à des agents qui ont fait des efforts pour se remettre en question et préparer un examen, est incohérent.

En effet, je vous rappelle que l'on parle d'augmentation de rémunération de quelques euros.

Pas de quoi faire accepter un chamboulement total de vie personnelle, un déménagement ou un éloignement du domicile familial.

Pourtant, je persiste Monsieur le Ministre, le plan que vous avez souhaité mettre en œuvre allait dans le bon sens, à savoir une amélioration des carrières en Police, et une reconnaissance des missions exercées.

C'est la façon dont il a été mis en œuvre qui est déplorable.

Aussi, compte tenu du fait que l'administration, bien que reconnaissant un dispositif pas adapté, n'ait pas tenu compte des nombreux signaux d'alerte que nous avons lancés, **je vous demande de la manière la plus solennelle** :

- De donner toutes les instructions en votre pouvoir, pour que les agents de la liste principale en poste en Police et en Gendarmerie soient nommés sur place comme il est d'usage en la matière.
- Que les collègues qui sont d'un autre périmètre, soient nommés dans la même ville sur un poste en Police, (dans le cadre de la mise en place des DDPN, ou des assistants d'enquête...).
- À défaut de ne pouvoir organiser d'examen réservé aux agents du périmètre police, de procéder à la troisième phase du plan PATS uniquement par la promotion au choix, comme en 2022.

De manière générale, si cela est nécessaire, je vous demande de bien vouloir user de toute l'autorité nécessaire pour que les 163 lauréats de la liste principale soient promus, dussent ils l'être par un dispositif exceptionnel ou dérogatoire.

Par ailleurs, **je vous demande également la mise en place d'un plan massif de promotions de B en A pour les personnels de la Police Nationale**, en vous rappelant qu'aucune nomination au choix n'a été prononcée dans le cadre du plan PATS.

Le SNIPAT a toujours été opposé à la disparition des attachés de Police par fusion puis absorption dans le CIGEM.

L'assouplissement des conditions de détachement aurait suffi et permettrait une gestion affinée et efficace des carrières.

Aujourd'hui, beaucoup de hauts responsables de la Police nous rejoignent sur le sujet, et s'il faut recréer des personnels administratifs et techniques de Police, alors **je vous demande de bien vouloir ouvrir ce chantier dans les meilleurs délais.**

Je vous sais à l'écoute, et je suis persuadé que vous aurez saisi le caractère indispensable de ces demandes, ne serait ce que pour que la grande réforme de la Police Nationale que vous avez initiée puisse être une réussite.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Georges KNECHT

Secrétaire Général du SNIPAT

